
3b Règlement d'examen

Assistants d'enseignement

Dans l'intérêt d'une meilleure lisibilité, nous renonçons dans le texte ci-après à la forme féminine pour toutes les désignations de personnes.

Ce texte est la traduction française de l'original en allemand. En cas de doute ou de litige, c'est l'original allemand qui fait foi.

1 Admission à l'examen

Tous les candidats ayant effectué leur inscription à l'examen de module conformément au règlement sont admis à l'examen de module.

2 Inscription

Selon le règlement, l'inscription à un examen de module se fait directement dans le domaine réservé aux membres ou au moyennant le formulaire "Inscription à l'examen de module" (disponible sur www.swissdance.ch) à l'intention du secrétariat des formations. Toute inscription doit être en possession du secrétariat des formations au minimum 8 semaines avant l'examen.

3 Dates d'examen

Les examens de module ont lieu chaque année en janvier et en juin. Le secrétariat des formations fixe les dates et les publie à temps sur www.swissdance.ch.

4 Experts

Toute personne figurant sur la liste officielle des experts *swissdance* peut être appelée à intervenir comme expert. Cette liste est publiée sur www.swissdance.ch. Le secrétariat des formations décide de l'emploi des experts en accord avec les responsables de module.

5 Déroulement de l'examen et qualification

5.1 La pratique

Au niveau de la danse, chaque candidat est évalué par différents experts selon les critères suivants:

- cadence, rythme
- enchaînements des mouvements
- position (tenue du corps et tenue au niveau du couple)
- technique
- guidage

La pondération de ces critères peut différer en fonction du module. La note globale de la danse se calcule sur l'ensemble.

Pour les modules Standard et Latin, le candidat doit lui-même s'organiser un partenaire de danse. Les experts (indépendamment de leur module) ne peuvent pas servir de partenaire. En cas de difficulté et sur demande adressée au président de la commission technique, celle-ci peut accorder un règlement d'exception.

Bei den restlichen Modulen tanzt der Kandidat mit den Prüfungsexperten.

5.2 La théorie

Dans un système de rotation, chaque candidat est évalué par différents experts, selon les critères suivants:

- connaissances et compréhension de la théorie
- démonstration
- nombre de réponses correctes

La pondération de ces critères peut différer en fonction du module. La note globale de la partie théorie et démonstration se calcule sur l'ensemble.

6 Résultat de l'examen

Après chaque examen de module réussi et sous condition de s'être acquitté des frais d'examen, le candidat est informé par écrit de sa note globale.

En cas de non réussite d'un examen de module, le candidat est informé par écrit de ses notes pour les deux parties pratique et théorie ainsi que de la raison de sa non-réussite.

6.1 Système des notes pour la pratique

Module Social et Guidage (partie a)

- Pour les 3 danses (Discofox dans les rythmes QQaQ / SS+S et QQQ+ / SSQQ ainsi que Social Foxtrott) la moyenne des notes se calcule et pour le rôle du guidant et pour le rôle du guidé.
- Dans le rôle du guidant, les 3 danses doivent être réussies, c'est à dire obtenir la note minimale de 4.
- Dans le rôle du guidé, 2 danses doivent être réussies, c'est à dire obtenir la note minimale de 4.
- La moyenne générale doit atteindre au moins la note 4.

Module Social et Guidage (partie b)

6 danses sont évaluées dans le rôle du guidant, 3 danses dans le rôle du guidé. La note moyenne globale doit être suffisante, c'est à dire obtenir la note minimale de 4.

Module Social et Guidage (partie c)

6 exercices sont évalués dans le rôle du guidant et du guidé. La note moyenne globale doit être suffisante, c'est à dire obtenir la note minimale de 4.

Modules Standard et Latines

Les 5 danses sont évaluées dans le rôle dans lequel le candidat les danse; s'y rajoutent deux danses définies par les experts et présentées sans partenaire. La note moyenne globale doit être suffisante et une seule danse au maximum peut obtenir une note au-dessous de 4. Si la moyenne pour cette danse est inférieure à 2, l'examen n'est pas réussi.

6.2 Système de notes pour la théorie

Pour tous les modules, la moyenne des notes, compte tenu du nombre de réponses données, doit être suffisante.

Module Social et Guidage (parties D+E)

Les deux parties théoriques doivent être réussies avec une note moyenne suffisante (4 au minimum), compte tenu du nombre de réponses données.

7 Recours

Le candidat peut faire recours contre le résultat d'un examen, dans un délai de 10 jours suivant la communication du résultat de l'examen et en l'adressant au président de la Commission technique.

Le recours doit être établi par écrit, envoyé par voie postale et contenir les éléments suivants:

- les motifs
- une proposition de décision

La décision de la Commission technique est irrévocable.

8 Répétition d'un examen

L'examen d'un module peut être répété deux fois au maximum. En cas de non réussite d'un examen (en partie ou entièrement), l'examen de répétition doit être passé dans l'année qui suit. Dans le cas contraire, l'éventuelle partie réussie perd sa validité. Les frais d'examen sont dus pour chaque répétition d'examen.

Si un examen de module n'est pas réussi pour la troisième fois, toute la formation est considérée comme non réussie. Dans ce cas, le candidat peut recommencer sa formation après 5 ans au plus tôt. Il **n'aura pas** le droit de porter le titre de **Professeur de danse diplômé swissdance** ni de **Professeur de danse en formation swissdance**.

9 Échéance des examens de module

Les examens de module échouent après 6 ans. Dans le cas d'une reprise après une interruption de la formation, la commission technique peut exceptionnellement accorder un délai supplémentaire.

10 Frais, honoraires, documents

Les frais d'examen, les frais d'admission, la cotisation de membre, le classeur de formation et les honoraires des experts sont perçus selon le règlement "Honoraires et Tarifs" swissdance.